



MARCHE NORDIQUE 2019/2020



Photo

Création	Renouvellement
Mutation	Club précédent
Catégorie :	N° licence FFA :
Une fois par semaine 125 € Deux fois par semaine 165 €	Mardi 9h15/10h45 stade du Pilou Vendredi 9h15/10h45 stade du Pilou

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance :

Nationalité :

Tél 1 : Tél 2 :

Mail :

Adresse :

Informations médicales:

Droit à l'image

Je soussigné (e) _____, autorise, à titre gratuit, Maguelone Jogging à publier les photographies prises de ma personne. Ces images seront exploitées sur le site web et/ou la page Facebook de Maguelone Jogging dans un but informatif et promotionnel.

OUI Entourer la case choisie NON Date et signature

Règlement cotisation : chèque(s) <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/>	
N° chèques :	Banque :

Montant :

Nom du titulaire :

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 du Code du Sport

(Licence Athlé Santé)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

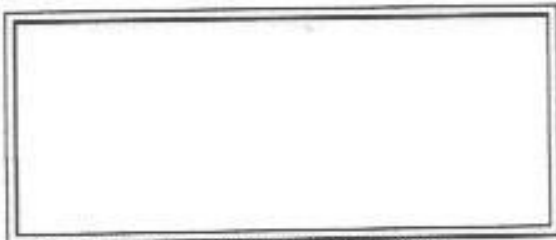
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.